

Devenir locataire avec

MAYENNE
Habitat

Mayenne Habitat, Office Public de l'Habitat, vous propose près de 9000 logements répartis sur 200 communes du département.

Effectuez votre demande de logement en ligne via le site www.mayenne-habitat.fr, onglet « Se loger en Mayenne » ou en remplissant le document papier disponible au siège et dans les 4 agences de Mayenne Habitat.

► Les plafonds de ressources

L'attribution d'un logement social est soumise à des plafonds de ressources. Voici ceux applicables depuis le 1er janvier 2018, à comparer au revenu fiscal de référence de 2016 :



Catégorie de ménage	Plafonds
Une personne seule	20 304 €
Deux personnes n'ayant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (Couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égal à 55 ans)	27 114 €
Trois personnes OU une personne seule avec une personne à charge OU jeune ménage sans personne à charge	32 607 €
Quatre personnes OU une personne seule avec deux personnes à charge	39 364 €
Cinq personnes OU une personne seule avec trois personnes à charge	46 308 €
Six personnes OU une personne seule avec quatre personnes à charge	52 189 €
Par personne supplémentaire	5 821 €

► Les pièces à joindre à votre demande pour l'instruction de votre dossier

Vous devrez fournir une copie (Mayenne Habitat ne réalise pas les photocopies de ces pièces) :

- » de la pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport) pour le demandeur et conjoint ou colocataire
- » du titre de séjour en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère
- » de la quittance de loyer ou attestation d'hébergement
- » du livret de famille ou attestation de situation familiale
- » de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu des 2 dernières années
- » d'un justificatif des ressources mensuelles : bulletins de salaire, documents Pôle emploi, CAF, retraite...

CONTACT

MAYENNE HABITAT

10 rue Auguste Beuneux - 53000 LAVAL

02 53 54 55 56 / contact@mayenne-habitat.fr